



CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal de Bassins
du mardi 07 octobre 2014

L'assemblée est convoquée par le bureau, à la demande de la Municipalité, pour le mardi 07 octobre 2014 à 20h00 à la salle communale avec l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2014;
2. Communications du bureau et de la municipalité;
3. Préavis 6/14 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2015;
4. Préavis 7/14 relatif à l'arrêt de l'usage de la limite d'un compte courant bancaire par une conversion en un emprunt de 1'000'000CHF à usage de trésorerie;
5. Préavis 8/14 relatif à l'approbation du règlement communal à l'usage du Fonds pour le développement durable de la gestion forestière et de la gestion des zones de protection des sources d'eau potable FFE;
6. Propositions individuelles;
7. Divers

Présidence : Francine Bandieri
Secrétaire : Nicole Reynaud
Scrutateurs : Robert Dutoit et Hans Rein

L'appel fait constater la présence de 31 conseillers. Tous les conseillers absents ont pris soin de se faire excuser.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

La Présidente ouvre la séance. Elle salue les auditeurs présents ainsi que les membres de la presse.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

1: Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2: a) Communications du bureau et de la Municipalité:

Assermentation du **nouveau municipal:**

Monsieur Mazzariol ayant été élu tacitement au 2^{ème} tour, il est assermenté pour sa nouvelle tâche. Après la promesse lue à haute voix par Madame Bandieri, M Mazzariol lève la main droite et promet. Il est félicité par l'assemblée.

Pour passer du courrier papier au message électronique, il est demandé aux conseillers d'indiquer sur une feuille le moyen désiré de réception des informations se rapportant aux séances du Conseil.

b) Communications de la Municipalité

Le dicastère de Monsieur Mazzariol est présenté: Police, rédaction du BassInfos, SDIS, déchetterie, affaires sociales, relations œcuméniques et le cimetière.

Monsieur Miauton communique que Bassins est une commune engagée pour la biodiversité. Ainsi 571 arbres ont été marqués dans le but de les conserver comme habitats naturels pour la faune.

Les travaux de la fontaine se situant à la place de la Tillette ont commencé, le chantier est en cours.

Association Intercommunale de l'Esplanade (AISE): suite au conseil Intercommunal du 1^{er} octobre 2014, l'harmonisation des cantines est acceptée pour la rentrée 2015. La municipalité, se trouvant en position négative (rapport de minorité et amendement non soutenu), n'est pas convaincue par le dossier: des problèmes organisationnels et financiers ont trop d'impacts pour les parents et pour les communes.

Les travaux du PGEE, ayant fait l'objet du préavis 5/13, avancent selon le calendrier annoncé.

Suite à l'accident de Madame Noiro, Madame Céline Etoupe est mandatée et collabore au secrétariat de la commune.

Monsieur Lohri annonce que la séance de conciliation sur le dossier de l'Auberge de la Couronne n'a pas abouti. L'affaire est à suivre.

Le dossier du Réseau d'Accueil de Bassins est déposé auprès de la FAJE. Quelques compléments doivent encore être apportés d'ici le 20 novembre 2014.

Monsieur Lohri remercie le comité de fêtes pour l'organisation de la sortie traditionnelle des aînées.

3: Préavis 6/14 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2015:

Madame Bandieri désire prendre la parole sur ce préavis. Elle transmet donc la présidence à Madame Sylvie Elben, vice présidente.

La Municipalité n'a pas de communication supplémentaire.

Madame Elben prie le rapporteur de la commission des finances, Monsieur Martignier, de donner lecture des conclusions de son rapport:

la commission recommande au Conseil Communal d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2015, comme présenté dans le préavis municipal n° 6/14 soit 71 points d'impôts communaux et le tableau ci-dessus du préavis pour les autres impôts; et d'autoriser la Municipalité à le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son application, pour un an, dès le 1^{er} janvier 2015.

Madame Bandieri présente un amendement au préavis municipal relatif à l'arrêté d'imposition pour 2015 concernant l'impôt sur les successions et les donations. La nouvelle disposition risque de mettre en péril les petites entreprises et les domaines agricoles. Madame Bandieri demande de reporter cette mesure pour le moment.

L'amendement proposé est le suivant : L'impôt sur les successions et les donations en ligne directe descendante est de zéro cts pour 2015 (identique à 2014).

La discussion est ouverte:

Une explication est demandée sur l'augmentation de CHF 10.00 concernant l'impôt personnel fixe. Cette taxe s'adresse à tous les habitants de Bassins; certains Bachenard ne payent pas d'impôts et d'autres (20% des contribuables) s'acquittent de 79% des impôts communaux. Dans un souci d'égalité de traitement, la Municipalité soutient que la participation à cette augmentation d'aides fiscales perçue par chaque habitant est une contribution solidaire et raisonnable.

A la question sur le surplus de CHF 116'000.- des charges communales prévu pour l'année 2015, Monsieur Lohri répond que cette somme correspond à l'augmentation des charges sur les associations intercommunales.

La Municipalité donne des précisions supplémentaires sur l'impôt foncier en informant qu'une certaine de personnes externes au village paiera ainsi une contribution en fonction de la valeur du sol. Ces personnes augmentent le socle des contribuables de Bassins et ces apports supplémentaires contribueront à alléger les charges en augmentation pour 2015. Pour l'impôt sur les successions et les donations, la volonté de la Municipalité est de se mettre à niveau avec les autres communes.

Toutes ces mesures sont calculées pour éviter d'augmenter les taxes payées par les contribuables supportant 79% des impôts communaux et pour participer à une contribution collective et solidaire de tous les habitants de Bassins, notamment à ceux qui bénéficient des infrastructures de la commune sans contribuer aux impôts sur le revenu ni aux impôts fonciers.

Le projet des nouvelles constructions prévues fait l'objet de plusieurs questions: pourquoi n'aboutit-il pas? est-il envisageable de l'abandonner?

Les démarches de ce projet en cours ne peuvent pas être stoppées: renoncer au droit de superficie (location d'un terrain sur une longue période) acquis par les fondations, augmenterait les impôts de la commune. Ce droit de superficie implique une rentrée financière lorsque le projet ne sera plus bloqué par les longues procédures d'oppositions (processus démocratique) notamment sur l'architecture des bâtiments. Monsieur Lohri déclare qu'au-delà de l'aspect financier, ce projet de nouveaux immeubles est en adéquation avec l'évolution de notre société.

La discussion est close.

Madame Elben passe au vote, en premier lieu sur l'amendement et ensuite sur le préavis.
Le vote à bulletin secret est demandé.

Au vote, l'amendement est accepté par 21 conseillers et 10 refus.
Au vote, le préavis est accepté par 20 conseillers, 10 refus et 1 abstention.

Madame Bandieri reprend son poste de présidente pour la suite de la séance.

4: Préavis 7/14 relatif à l'arrêt de l'usage de la limite d'un compte courant bancaire par une conversion en un emprunt de 1'000'000CHF à usage de trésorerie

La présidente demande au rapporteur de la commission des finances de donner les conclusions de son rapport.

Monsieur Michel Ruffieux donne lecture des conclusions et la commission propose d'accepter un emprunt de 1'000'000 CHF en lieu et place de l'utilisation des limites de comptes courants bancaires de la Commune et d'autoriser la Municipalité à emprunter auprès d'un organe reconnu, aux meilleures conditions du marché, la somme de 1'000'000CHF.

La discussion est ouverte:

Une question est posée par Madame Badel: l'emprunt concerne-t-il aussi la facture sociale de 600'000 CHF? La Municipalité indique que l'emprunt faisant l'objet du préavis est lié aux charges des impôts, taxes et autres prestations perçues irrégulièrement sur l'année et est complètement dissocié de la facture sociale. Les différences financières dues à ces rentrées irrégulières sont amorties par l'usage d'un fond sur des comptes courants bancaires. Un emprunt de trésorerie à un taux d'intérêt plus bas que les taux des comptes courants est une solution pour économiser et diminuer ainsi la charge financière de la Commune.

Le sujet ne faisant pas l'objet d'autres remarques, la discussion est close.

Au vote le préavis est accepté à l'unanimité.

5: Préavis 8/14 relatif à l'approbation du règlement communal à l'usage du « Fonds pour le développement durable de la gestion forestière et de la gestion des zones de protection des sources d'eau potable FFE:

La présidente demande au rapporteur de la commission des finances de donner les conclusions de son rapport.

Monsieur Michel Ruffieux donne lecture des conclusions et la commission propose de refuser le préavis no 8/14.

La discussion est ouverte:

Monsieur Miauton demande la parole: à la suite des conclusions de la commission, il propose de retirer le préavis présenté comme tel. Les arguments de la Municipalité n'ont pas convaincu et semblent incompris devant la pertinence des buts à long terme, elle désire reformuler le préavis et invite les conseillers à une prochaine séance d'informations qui aura lieu à Bassins en présence de l'Agfors (Groupement forestier de La Serine) et de la Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois (CBOVd).

Le préavis est donc retiré.

La discussion est close.

6: Propositions individuelles:

Il n'y a pas de propositions individuelles.

7: Divers

Monsieur Martignier reprend la parole au sujet du point 5 de l'ordre du jour. Toutefois, comme la demande d'enregistrer ses propos a été demandée après son intervention, celle-ci ne peut pas être protocolée. Il en est de même de la réponse de M.Miauton. La Présidente rappelle que ce sujet sera à nouveau débattu lors d'un prochain conseil.

Monsieur Guenin demande des nouvelles sur le dossier SDIS. La Municipalité attend le rapport de Madame de Quattro sur ce dossier. Une séance est prévue en présence de la Conseillère d'Etat et des communes concernées pour étudier la problématique du contrat de prestation.

Un rappel est effectué sur les dates des prochaines séances du Conseil.

Une discussion est animée sur les codes de la route et le réseau routier de Bassins. A propos de la rue du Battoir, il est d'abord spécifié que, selon la loi, la priorité est à la voiture montante.

Par ailleurs, les priorités dans d'autres carrefours devront être réglées. Les routes du Pelaz et du Cardelet seront sécurisées au printemps 2015 suite aux mises à l'enquête traitées.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h00.

Bassins, le 07 octobre 2014

La Présidente

Francine Bandieri

La Secrétaire

Nicole Reynaud